

ARTICLE

Gestion des entreprises

UNE CONVENTION A ETE SIGNEE ENTRE LA BANQUE PUBLIQUE D'AIDE AUX PME OSEO ET LA SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DE L'ARTISANAT ET DES ACTIVITES DE PROXIMITE (SIAGI) EN VUE DE FACILITER L'ACCES AU CREDIT DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES.

Les petites entreprises ont d'autant plus souffert pendant la crise que les banques leur ont, par excès de prudence, fermé au nez le robinet du crédit, seule option pourtant apte à renflouer leur trésorerie et à soutenir leurs investissements en période de fort ralentissement économique. La preuve par les chiffres : « *Selon de premières statistiques fournies par la Banque de France, les encours de crédit de moins de 25.000 euros aux TPE constituées en société ont baissé en 2010 de 9%, par rapport à 2008, et de 16% par rapport à 2007* » a souligné dans un communiqué le Secrétaire d'Etat chargé des PME Frédéric Lefebvre, précisant au passage que ces crédits sont « *importants pour les petits investissements et le fonctionnement* » de ces petites structures.

Pour couronner le tout, l'entrée en vigueur du statut EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée), qui protège le patrimoine personnel du dirigeant d'entreprise en cas de faillite, n'a pas contribué à réchauffer la confiance des banques vis-à-vis des entrepreneurs autorisés à ne pas engager leurs dettes personnelles sur la totalité de leur patrimoine professionnel.

Pour enrayer la tendance et réamorcer la pompe du crédit, le Secrétariat d'Etat aux PME a accompagné la signature d'une convention entre l'organisme public Oséo, chargé de soutenir les investissements des petites entreprises, et la SIAGI, Société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité, afin d'améliorer « *l'accès au crédit des entrepreneurs individuels à responsabilité limitée* » via l'apport de nouvelles garanties aptes à couvrir « *70% du montant des crédits accordés* » à ce type d'entreprises.